

Circuits économiques et problèmes juridiques des arts du spectacle

Titulaires

Alexandre PINTIAUX (Coordonnateur) et Sébastien Andres

Mnémonique du cours

ARTC-B550

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

1e et 2e quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Le module "circuits économiques", enseigné par Sébastien Andres et développé en collaboration avec l'HELB, introduit les étudiant.e.s aux différents aspects de la production dans le secteur audiovisuel.

Le module "production", développé en collaboration avec l'équipe du Théâtre National, introduit les étudiant.e.s aux différents aspects de la production théâtrale (planning, aspects financiers, distribution, répartition des tâches).

Le module "aspects juridiques", enseigné par Alexandre PINTIAUX au Q2, introduit les étudiant.e.s aux différents aspects de la production dans le secteur concerné. Ce module est structuré en 4 grandes étapes qui constituent les 4 thèmes habituellement rencontré dans le secteur dans le développement d'un projet type :

- > La protection du projet (aspects de droits d'auteur et de droit des marques) ;
- > Structure juridique du projet : statuts face à l'emploi et structuration du projet au sein de personnes morales (ASBL et SRL) ;
- > Structure contractuelle du projet : analyse du schéma contractuel entre les intervenants du secteur ;
- > Question de fiscalité en lien avec le projet (TVA, droits d'auteur, taxe Shelter).

Organisation des modules:

Au Q1 les étudiant.e.s seront divisé.e.s en deux groupes selon le parcours de leur choix.

Les étudiant.e.s en spectacle suivant suivront le module "production" au Théâtre National, ceux et celles en cinéma suivront le cours de Sébastien Andres au Théâtre National.

Les horaires définitifs seront publiés au mois d'octobre.

Au Q2, l'ensemble du module juridique est donné sur le campus Solbosch.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Le module "production" permettra l'étudiant.e d'acquérir une compréhension de la production audiovisuelle dans toute sa complexité.

Le module "production" permettra l'étudiant.e d'acquérir une compréhension "in situ" du processus de création en spectacle vivant dans toute sa complexité.

Le module juridique a pour objectif de permettre à l'étudiant.e d'acquérir une compréhension des questions de droit en lien avec les productions culturelles. Le but est d'outiller les étudiant.e.s face aux questions juridiques auxquelles ils seront confrontés dans le cadre de leur future carrière.

Pré-requis et co-requis

Connaissances et compétences pré-requises

Pas de compétence pré-requises pour le module juridique.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

"Production et circuits économiques" sont enseigné en Q1, et est organisé en modules "disciplinaires".

Le module juridique, enseigné au Q2, est constitué de cours ex-cathedra.

Support(s) de cours

Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

Sebastien.andres@helb-

[[span]]

prigogine.be

sylvia.botella@ulb.be

alexandre.pintiaux@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit, Examen oral et Rapport écrit

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Module circuits économiques : examen écrit

Module production : note de participation (présence obligatoire pour toutes les séances)

Module juridique : examen oral

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

50% module circuits économique / production (Q1)

50% aspects juridiques (Q2)

Note absorbante

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Lettres, Traduction et Communication

MA-ARTS | **Master en arts du spectacle** | finalité Didactique/bloc 2 et finalité Cinéma et Arts du spectacle/bloc 2

Programmes proposant ce cours à la faculté de Philosophie et Sciences sociales

MA-PGECU | **Master en gestion culturelle** | finalité Spécialisée/bloc 1 et finalité Spécialisée/bloc 2

